

U3
- 2 JAN 2009
Gy B 2084

SAS GROUPE BETEREM

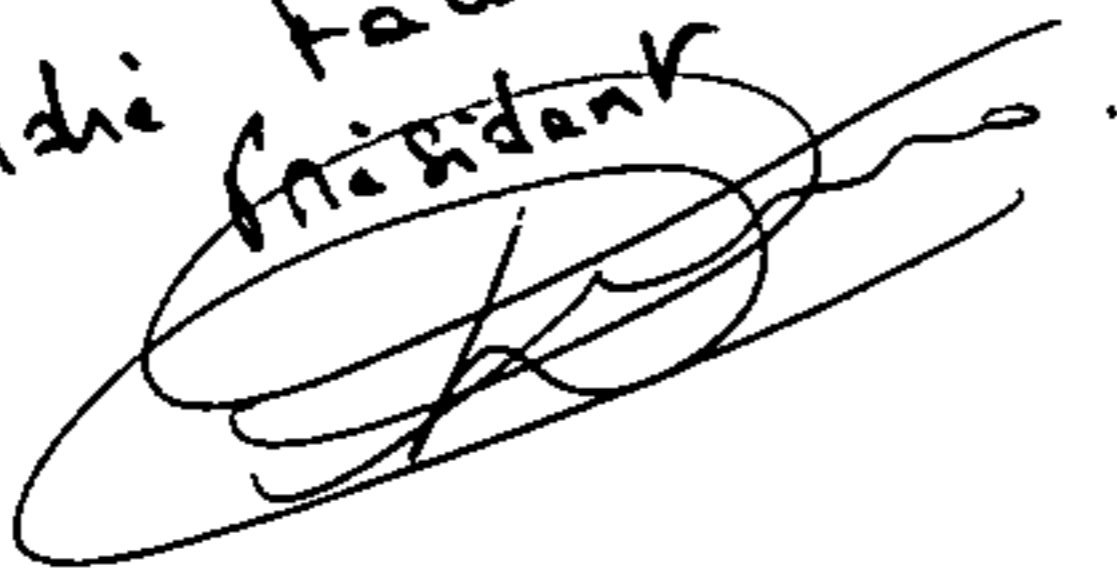
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000€

Siège social : Le Wilson
62 Boulevard Lazer
13010 Marseille
RCS MARSEILLE B 420 606 188

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 DECEMBRE 2007

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

André Facundo
Président



AF 4 B

L'an deux mille sept, le 6 décembre à 10 heures, les associés de la société « Groupe Beterem » SAS au capital de 37.000€ dont le siège social est au 62 Boulevard Lazer 13010 Marseille se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la S.A. TPF à 1180 Bruxelles, Avenue de Haveskercke 46.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par les mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que :

Sont présents :

- La société luxembourgeoise, TPF International S.A. ayant son siège social Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS, Administrateur dûment mandaté par le conseil d'administration, titulaire de deux cent cinquante actions ;
- La société belge TPF S.A. ayant son siège social Avenue de Haveskercke 46 à 1190 Bruxelles, représentée par Monsieur Christophe GILAIN, administrateur dûment mandaté par le conseil d'administration, titulaire de cent cinquante actions ;
- Monsieur André FACUNDO, demeurant le Mas d'Agril, chemin du Bec Cornu 13400 Aubagne, titulaire de cent actions, représenté par Monsieur Thomas SPITAEELS dûment mandaté.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas SPITAEELS.
Monsieur Christophe GILAIN est nommé secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence
- le texte des projets de résolution

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Thomas SPITAEELS en qualité de Président de la société
- Nomination de Monsieur Marc CAPELLE en qualité de membre du Comité de Direction.

Après examen et commentaires, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale procède à la nomination de Monsieur Thomas SPITAEELS en qualité de Président de la société, en remplacement de Monsieur André FACUNDO démissionnaire, pour une durée indéterminée en application de l'article 20 des statuts. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité et prendra effet à dater du 1^{er} janvier 2008.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés procède à la nomination de Monsieur Marc CAPELLE en tant que membre du Comité de Direction de la société pour une durée indéterminée en application de l'article 20 des statuts. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité et prendra effet à dater du 1^{er} janvier 2008.

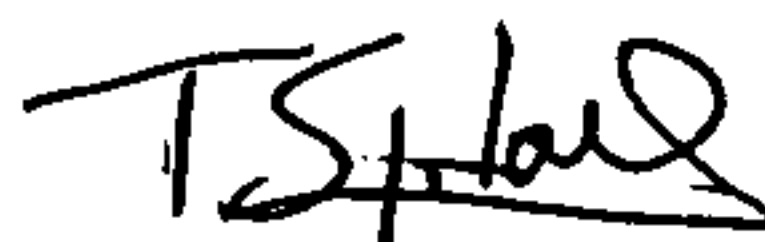
TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Marseille et aux autres organismes s'il y a lieu. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président de l'assemblée déclare la séance levée à 11 heures.



Christophe GILAIN
Secrétaire



Thomas SPITAEELS
Président